

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS138/R/Corr.2
25 février 2000

(00-0705)

ÉTATS-UNIS – IMPOSITION DE DROITS COMPENSATEURS SUR CERTAINS PRODUITS EN ACIER AU CARBONE, PLOMB ET BISMUTH LAMINÉS À CHAUD ORIGINAIRES DU ROYAUME-UNI

RAPPORT DU GROUPE SPÉCIAL

Corrigendum

La Note du Secrétariat au bas de la page 1 doit se lire comme suit:

"Le présent rapport sera adopté par l'Organe de règlement des différends (ORD) dans les 60 jours ..."

et non dans les 30 jours comme indiqué.
